



# COMMUNIQUÉ AUX PARTICIPANTS

## LE RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DE L'AREF EN MOUVEMENT

15 février 2022

Bonjour à tous et à toutes,

En janvier 2020, les membres du comité des assurances de l'AREF ont amorcé une réflexion en profondeur tant sur le contenu des régimes d'assurance maladie et vie offerts aux membres de notre association que sur la modulation de la tarification de ces mêmes régimes. La survenance de la pandémie de la COVID 19 et de ses variants a malheureusement ralenti les travaux du comité. Nous sommes cependant aujourd'hui suffisamment avancés dans ces travaux pour partager avec vous quelques-unes de nos réflexions.

L'ensemble de nos constats repose sur un élément fondamental.

Parce que notre groupe est fortement constitué de personnes issues de la génération dite des « babyboomers », i.e. les personnes nées entre 1945 et 1965, nous constatons un vieillissement accéléré global du groupe. À chaque année, chaque participant vieillit évidemment d'un an. Contrairement au passé, chacun de nos participants actuels n'est malheureusement pas remplacé par l'arrivée d'un nouveau participant plus jeune et nouvellement retraité susceptible d'assurer un équilibre démographique de l'ensemble du groupe. Deux facteurs principaux expliquent cet état de fait :

1. La génération dite des « babyboomers » est maintenant majoritairement retraitée. Les enseignants actuels sont, quant à eux, dispersés parmi plusieurs spectres d'âge, dont certains sont encore loin de la prise de la retraite;
2. Les nouvelles règles d'admissibilité plus contraignantes donnant droit à une pleine rente de retraite en vertu du RREGOP font en sorte que plusieurs enseignants retardent leur retraite.

Une analyse prédictive de la démographie de notre groupe a été réalisée. Selon les diverses simulations effectuées, l'âge moyen de notre groupe et la proportion des assurés âgés de plus de 80 ans vont augmenter considérablement au cours des 10 prochaines années.

	2018	2023	2028	2033	2038
<b>Âge moyen des assurés couverts</b>	70,4	72,4	73,6	74,0	73,6
<b>Proportion des assurés âgés de plus de 80 ans</b>	8,9%	16,2%	27,0%	33,6%	29,3%



Un tel vieillissement collectif aura immanquablement un impact important sur le coût de notre régime. En effet, plus on vieillit, plus on devient malheureusement susceptible de voir notre santé se dégrader, ce qui fait augmenter rapidement le coût de nos régimes maladie et vie. À des âges plus avancés, le coût n'augmente pas linéairement mais plutôt de façon exponentielle.

Afin de maintenir la viabilité de notre régime et en assurer la pérennité tout en visant à procurer une protection adéquate pour tous, le comité des assurances et le conseil d'administration de l'AREF ont conclu que des modifications à notre régime étaient nécessaires.

Trois éléments ont été ciblés :

1. Maintenir et favoriser la mise en place de protections en assurance maladie qui répondent adéquatement aux besoins des membres.

À ce titre, le comité revoit lors de chaque renouvellement les protections en vigueur sous trois axes différents :

- a) Il recueille et analyse les commentaires et demandes reçus de la part de chacun des membres;
- b) Il compare nos protections avec celles en place dans les autres régimes d'assurance de retraités des secteurs publics et parapublics afin de viser à maintenir la compétitivité de notre régime;
- c) Il suit rigoureusement l'évolution des protections en place dans le régime au bénéfice des participants actifs de la FNEEQ afin, dans la mesure du possible, d'assurer une harmonisation des protections et limiter l'impact du passage du régime des actifs vers celui des retraités.

Cet exercice est donc continu, dynamique et évolutif.

2. Revoir les protections d'assurance voyage et d'annulation voyage.

Le coût des protections voyage a explosé au cours des dernières années. Alors que le coût de ces garanties représentait moins de 20 % des prestations totales annuelles de notre régime il y a à peine 5 ans, il représente maintenant plus du tiers des prestations totales payées. La dernière réclamation importante présentée et payée s'est élevée à plus de 750 000 \$.

Afin d'assurer une équité entre les membres qui voyagent et ceux qui ne voyagent pas mais qui paient tous la même prime d'assurance pour leurs protections maladie, les protections d'assurance voyage et d'annulation voyage doivent être mieux encadrées pour freiner le coût des prestations.

Plusieurs éléments sont à l'étude et les orientations définitives devraient être communiquées plus tard en 2022 ou en 2023.



3. Redéfinir notre régime d'assurance vie.

Tel que mentionné plus haut, comme notre groupe vieillit collectivement, la probabilité et le nombre de décès augmentent, ce qui occasionne une pression à la hausse sur la tarification de ce régime. Rappelons que la tarification de la garantie d'assurance vie de base de la personne adhérente a subi une hausse très importante le 1<sup>er</sup> janvier dernier.

Par ailleurs, la protection de base de 5 000 \$ pour la personne adhérente âgée de 65 ans ou plus nous semble insuffisante dans le contexte actuel. Il en est de même pour la protection de 4 000 \$ pour la personne conjointe âgée entre 65 ans et 69 ans et celle de 2 000 \$ pour la personne conjointe de 70 ans ou plus.

Finalement, la protection d'assurance vie additionnelle devrait être mieux adaptée aux besoins de chaque membre. Elle est actuellement limitée à 1 à 10 unités de 5 000 \$ pour la personne adhérente et inexistante pour la personne conjointe.

Les travaux du comité sont très avancés pour le régime d'assurance vie et des changements seront proposés au cours des prochains mois. Vous recevrez d'ailleurs bientôt une communication détaillée décrivant les modalités du nouveau régime proposé et les actions que vous devrez poser.

Nous sommes conscients que les changements à venir peuvent susciter quelques inquiétudes auprès de certains d'entre vous. Sachez toutefois que depuis le début, nous sommes accompagnés tant par notre consultant que par notre assureur et dans le cas particulier des garanties d'assurance voyage, par CanAssistance, notre fournisseur pour ces garanties. Toutes les modifications proposées ont été soigneusement analysées et réfléchies et elles ne visent qu'à assurer la pérennité de notre régime et la sécurité de nos membres.

Avec nos salutations les plus cordiales,

**Le comité des assurances de l'AREF**